

**ATTESTATION RELATIVE A UN DÉPLACEMENT AÉRIEN OU MARITIME EN
DIRECTION DE LA GUADELOUPE ET MARTINIQUE**

Attestation à présenter par tout passager en provenance de France métropolitaine, ou d'autres territoires (hors Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane et Martinique), en application du décret n°2021-31 du 15 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des arrêtés préfectoraux n°2021-010.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires):

Je soussigné(e),

NOM :

PRÉNOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU de NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE en GUADELOUPE/MARTINIQUE :

.....
.....
.....

TÉLÉPHONE FIXE en GUADELOUPE/MARTINIQUE:

.....

TÉLÉPHONE PORTABLE :

AÉROPORT de DÉPART :

NUMÉRO de VOL :

NUMÉRO DE SIÈGE

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITÉ :

DATES EXTRÊMES DU SÉJOUR :

- Je confirme que je ne présente **pas de symptôme** d'infection à la covid-19.
- Je confirme qu'à ma connaissance, **je n'ai pas été en contact** avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.
- Je **m'engage à respecter un isolement prophylactique de 7 jours**, à compter de mon arrivée en Guadeloupe.
- Je **m'engage**, si j'ai plus de 11 ans, **à réaliser un examen biologique de dépistage virologique permettant la détection du SARS-CoV-2** à l'issue de ces 7 jours d'auto-isolement.

Fait à, le/...../2021..

Signature :